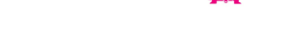




Atelier Territoires et Paysages



Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes

LETTRE D'INFORMATION N°2

Juillet 2008

EDITO

Articles de presse, colloques, éductour, oenotourisme, réunion élus...la Charte paysagère et environnementale de l'appellation Costières de Nîmes s'anime.

Nous souhaitons aujourd'hui renforcer cette dynamique locale en intégrant le réseau de la Charte Internationale de Fontevraud et ainsi acquérir une reconnaissance de la démarche engagée.

Cette deuxième lettre présente l'état d'avancement de l'animation Charte après six premiers mois de mise en œuvre et vous informe des dernières actualités.



Marina De Cecco - Animatrice Charte

LA CHARTE ET LES ELUS...

Suite aux élections municipales de mars 2008, une réunion a été organisée le **jeudi 12 juin** afin de présenter la Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes aux **nouveaux élus**. Cette réunion a permis de rappeler aux collectivités ce qu'apporte la Charte.

A noter : les collectivités qui souhaitent signer la Charte peuvent délibérer en Conseil et faire part ensuite de cette intention à l'animatrice Charte.

Une **signature officielle** est prévue à **l'automne 2008**.

LE POINT SUR LES ACTIONS

- **Les jachères fleuries** : les agriculteurs intéressés par cette action et dont la parcelle à fleurir se situe sur le territoire de **Nîmes Métropole** peuvent bénéficier d'une aide financière de la part de la communauté d'agglomération et d'un conseil technique de la **Chambre d'Agriculture du Gard**. Les parcelles doivent être situées le long des axes de communication, en entrées de villages ou en entrées de domaines.

- Déclaré recevable, le dossier de candidature **Leader + Vidourle Camargue** est en bonne voie. Nous espérons pouvoir obtenir des financements pour les actions Charte. La suite au prochain numéro.

- Le package « **Vin et Patrimoine** », commercialisé par **l'Office du Tourisme de Nîmes** fait des petits ! Un package « **Vin et Golf** » est en cours de création. Vignerons, à vous de jouer en proposant la visite de vos domaines !

N'hésitez pas à **nous contacter** pour plus d'informations.





Lors d'un **éductour** organisée par l'Office de Tourisme de Nîmes le 7 juin 2008, une trentaine de **professionnels du tourisme** ont été accueillis au Syndicat des Costières de Nîmes pour un déjeuner dégustation autour des produits nîmois. Cinq représentants de l'appellation étaient présents pour faire déguster leur vins et présenter l'offre oenotouristique proposée dans leurs domaines. Un article est paru dans Le Vigneron des Côtes du Rhône et du Sud Est à ce sujet.

PARTENARIATS

- Une **convention de partenariat** a été signée avec la **Chambre d'Agriculture du Gard** pour la mise en œuvre d'actions conjointes.

- Un partenariat est établi avec le lycée agricole de Nîmes-Rodilhan et l'Université de Nîmes pour participer à la **Licence Professionnelle « Oenotourisme et projet culturel »** par de la formation et de la mise en relation des étudiants avec les professionnels.

RÉSEAUX

- La Charte paysagère et environnementale de l'AOC Costières de Nîmes est candidate à l'adhésion à la **Charte Internationale de Fontevraud** qui regroupe des vignobles engagés dans des démarches paysagères, notamment des vignobles classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Réponse en fin d'année...

- La démarche Charte a fait l'objet d'un regard extérieur du réseau de territoires **Mairie Conseils** synthétisé dans un mémento diffusé auprès des 52 autres territoires adhérents.

PAROLE DE VIGNERONS...

« Dans le cadre du partenariat avec l'Office de Tourisme de Nîmes, nous avons été mis en contact direct avec des agences de voyage pour proposer nos offres et tarifs pour l'accueil de groupes. A ce jour, nous avons reçu une cinquantaine de personnes ».

Anne Collard,
Château Mourgues du Grès - Beaucaire



DERNIERE MINUTE...

Les « **Judis de Nîmes** » se déroulent tous les jeudis soir du **3 juillet au 28 aout 2008**. A cette occasion, un marché de producteurs s'installe sur l'Esplanade Charles De Gaulle à Nîmes. Réservation de stand : Office de Tourisme de Nîmes au 04 66 58 38 00.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS CHARTE ?

➤ octobre 2008 : salon « **Destination Vignobles** » à Avignon (participation de l'Office de Tourisme de Nîmes et du Syndicat des Costières de Nîmes)

➤ automne 2008 : **signature officielle de la Charte par les nouveaux élus**

Pour toute information :
Marina DE CECCO
Animatrice Charte paysagère et environnementale
de l'Appellation Costières de Nîmes

Atelier Territoires et Paysages
9 boulevard Guynemer—30400 Villeneuve les Avignon
04 90 94 66 39
charte.costieres@territoiresetpaysages.fr

